

9^{ème} RANDO CYCLO ROCHOISE 25 Juin 2023 Règlement et Sécurité

- Article 1 :** La Rando Cyclo Rochoise est une randonnée cyclotourisme non chronométrée.
- Article 2 :** Elle est organisée sous l'égide du Cyclo Club Rochois. Elle est ouverte à tous participants. Les mineurs devront être accompagnés ou être en possession d'une autorisation parentale.
- Article 3 :** Le départ et l'arrivée se font à La Roche sur Foron depuis le Gymnase Se Marie pour les 5 circuits (20, 30, 60, 80 et 100 kms). Les départs se font à partir de 7 h.
- Article 4 :** Le montant de l'engagement est de 15 euros, gratuit les moins de 10 ans.
- Article 5 :** Un ravitaillement est fourni sur chacun des circuits. Les ravitaillements sont fermés à 11 heures.
- Article 6 :** Cette randonnée n'est pas une compétition. Il ne sera tenu aucun compte du temps mis à effectuer le parcours.
- Article 7 :** Les participants devront respecter les règles du Code de la Route ainsi que les arrêtés préfectoraux.
- Article 8 :** Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser 10 cyclistes et respecter un écart minimum entre eux.
- Article 9 :** Le port du casque est obligatoire.
- Article 10 :** Ce présent règlement et une feuille de route avec les différents circuits seront remis à chaque participant au départ.
- Article 10 :** L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou détérioration de matériel et équipement individuel.
- Article 12 :** En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée même au dernier moment.
- Article 13 :** Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique de la part des participants l'acceptation du présent règlement.

Téléphones d'urgence : Mr Lacombe 06 72 01 01 08 Président
Mr Blondel 06 72 13 88 60 Responsable sécurité parcours
Pompiers : 18 SAMU : 15 Urgence international : 112